

# La prise en compte des groupes en statistique d'entreprises

---



CNIS : Commission Entreprises et stratégies de marché  
du 11 octobre 2019

1

Pourquoi

---



- **L'unité légale (UL) :**

- Inscrite au répertoire Sirene (numéro Siren)
- Unité de collecte de données administratives
- Nécessaire pour réduire la charge statistique

**=> constitue une vision juridique de l'entreprise**

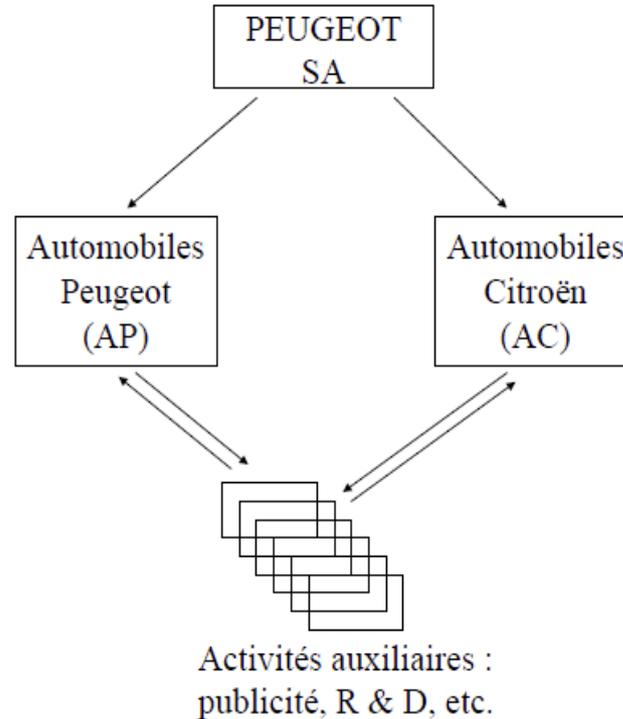
- **L'entreprise**

*« L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. » (décret 2008-1354 d'application de la loi de modernisation de l'économie)*

**=> constitue une vision économique mais plus difficilement observable**

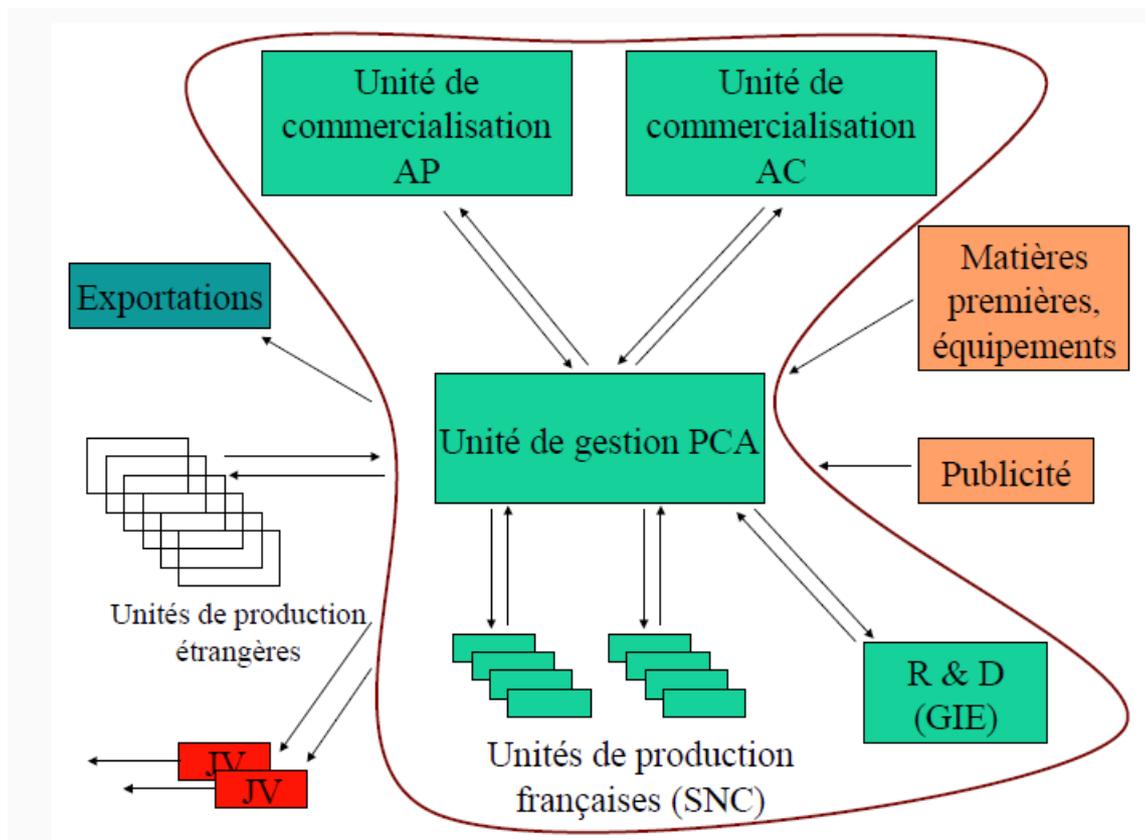
- **L'entreprise correspond bien à l'unité légale tant qu'on est hors des groupes**
- **Mais les filiales des groupes perdent souvent une part de leur autonomie => ce ne sont plus des entreprises au sens de la LME**
- **Pas rédhibitoire** tant que l'importance des groupes dans l'économie et leur complexité restaient limitées
- **Mais aujourd'hui presque les  $\frac{3}{4}$  de la VA des secteurs marchands productifs sont réalisés par des filiales de groupes**
- **S'appuyer uniquement sur les unités légales rend donc les statistiques économiques sensibles aux choix d'organisation des groupes de sociétés...**

## Le groupe PEUGEOT, avant la restructuration dans la fin des années 90



Les sociétés AP et AC produisaient et vendaient des voitures. Elles possédaient leurs propres moyens de production et avaient leurs employés.

## Le groupe PEUGEOT, après la restructuration



Conséquence : un CA multiplié par 3 sans que la production ne change réellement

- **Impératif de produire des statistiques d'entreprises intégrant les structures de groupes.**
- **Création à l'Insee d'une division "Profilage et traitement des grandes unités" chargée de l'opération de "profilage" des entreprises.**
- **En 2015, Eurostat demande aux pays de respecter le règlement SBS en répondant en entreprises et non en unités légales**
- **Engagement de l'Insee pour atteindre cet objectif sur l'exercice 2017 (Italie aussi et Allemagne pour 2018 par exemple)**
- **Mise en place d'un profilage au niveau Européen : l'Insee un acteur majeur**

2

Comment

---



## Plus de 130 000 groupes non financiers en France, de poids très contrasté

- **Cible 1** : une cinquantaine de groupes, profilage en face à face, suivi annuel  
Profilage individuel et entretien annuel effectué par des experts de l'Insee

17 % de la VA  
(en 2017)

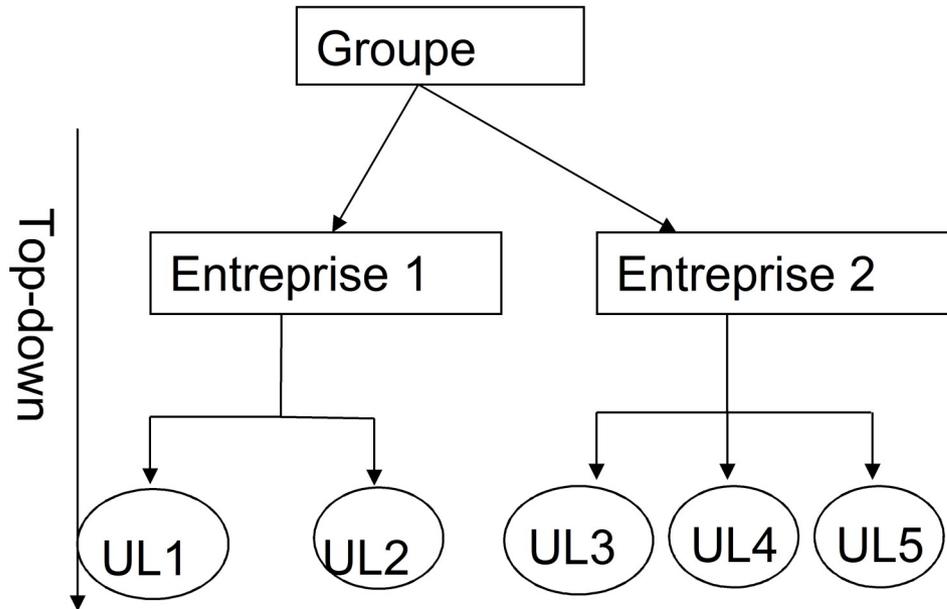
- **Cible 2** : >100 000 groupes petits (<250 salariés ou simples (2 filiales),  
profilage automatique : consolidation *par algorithme*

- **Cible 3** : environ 5 000 groupes de taille médiane,  
*profilage semi-automatique Sont traités comme la cible 2 dans un premier temps, puis enquête complémentaire à l'étude*

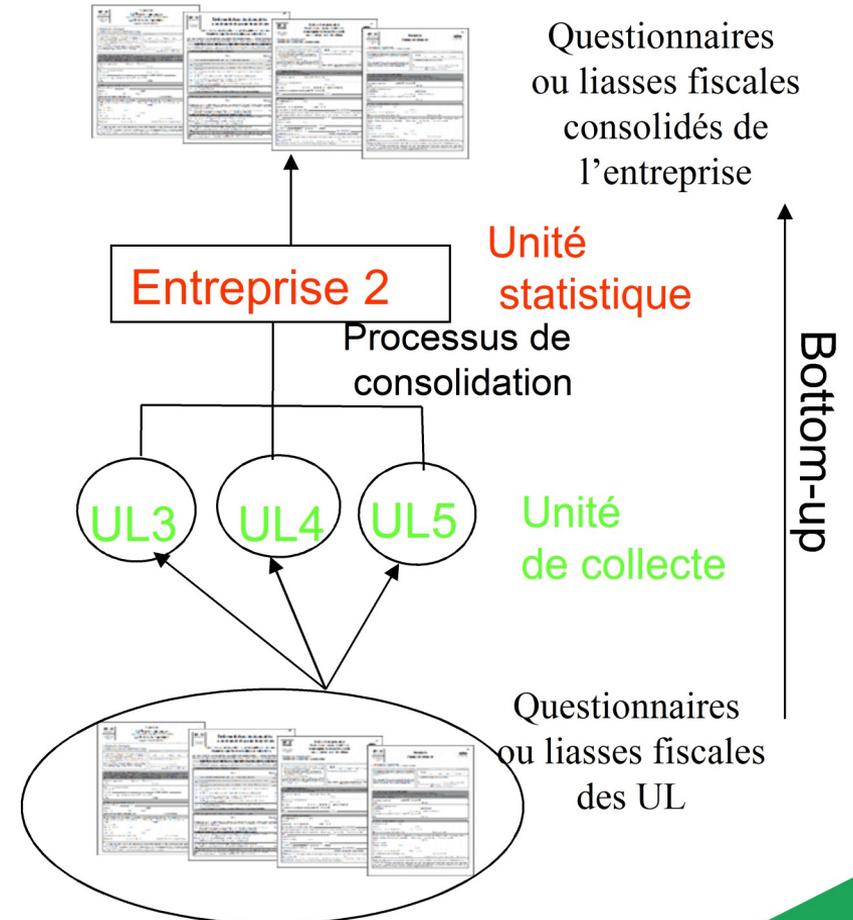
56 % de la VA

**Il reste 27% de la VA générée par les UL indépendantes**

## 1 - Définition du contour en UL de l'entreprise



## 2 - Calcul des données en entreprise



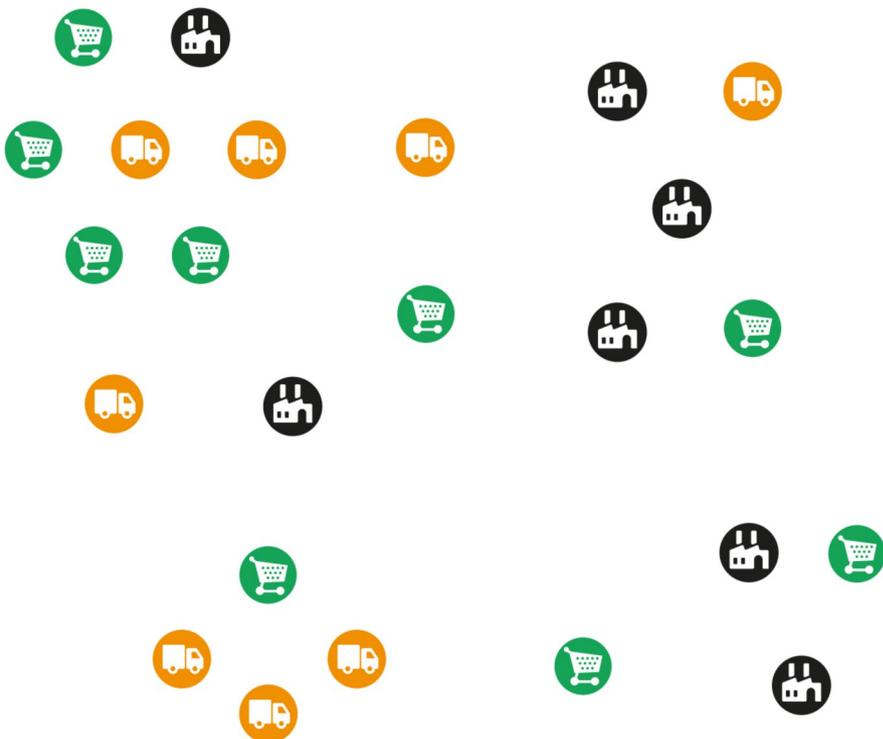
- **Depuis l'exercice 2013**, les résultats du profilage manuel d'une quarantaine des plus grands groupes (Cible 1) sont intégrés aux données Esane (statistiques structurelles d'entreprises) ;
- **Pour l'exercice 2016** : une cinquantaine des plus grands groupes intégrés aux données Esane (Cible 1)
- **Pour l'exercice 2017** : intégration des résultats du profilage pour l'ensemble des groupes, manuel (Cible 1) ET automatique (Cible 2, plus de la moitié de la VA).
  - résultats provisoires et sur quelques variables transmis à Eurostat en octobre 2018
  - résultats détaillés et définitifs transmis à Eurostat fin juin 2019 et diffusés dans les supports de diffusion Insee au second semestre 2019

# 3 Les impacts majeurs sur les chiffres



# Effet de réallocation du commerce (1/2)

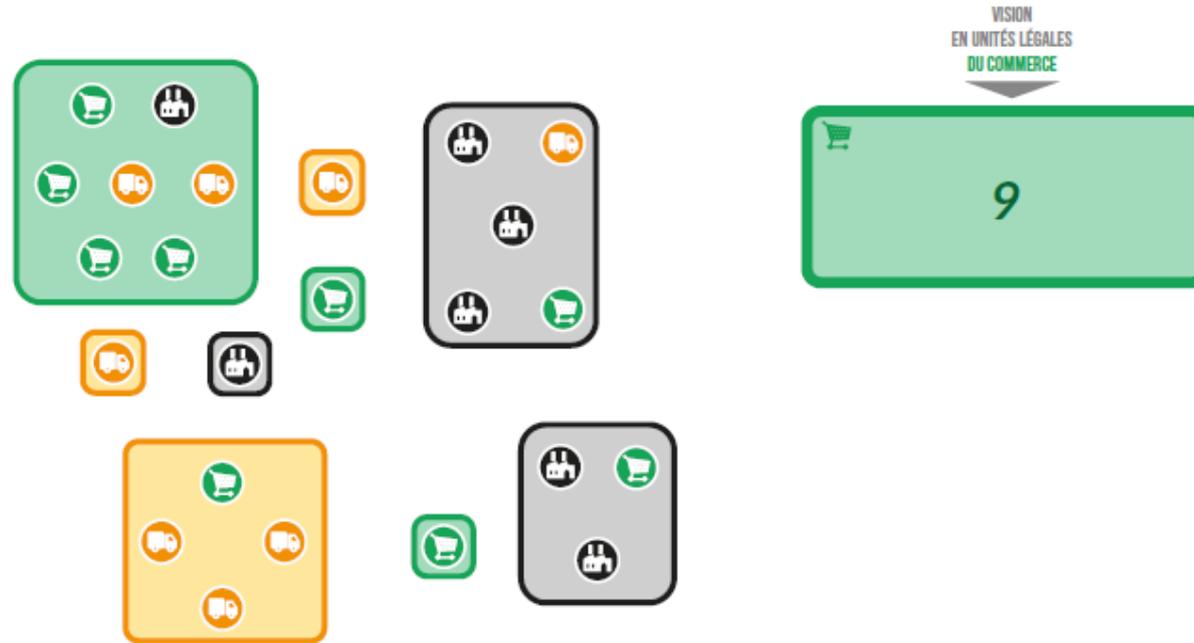
VISION  
EN UNITÉS LÉGALES  
DU COMMERCE



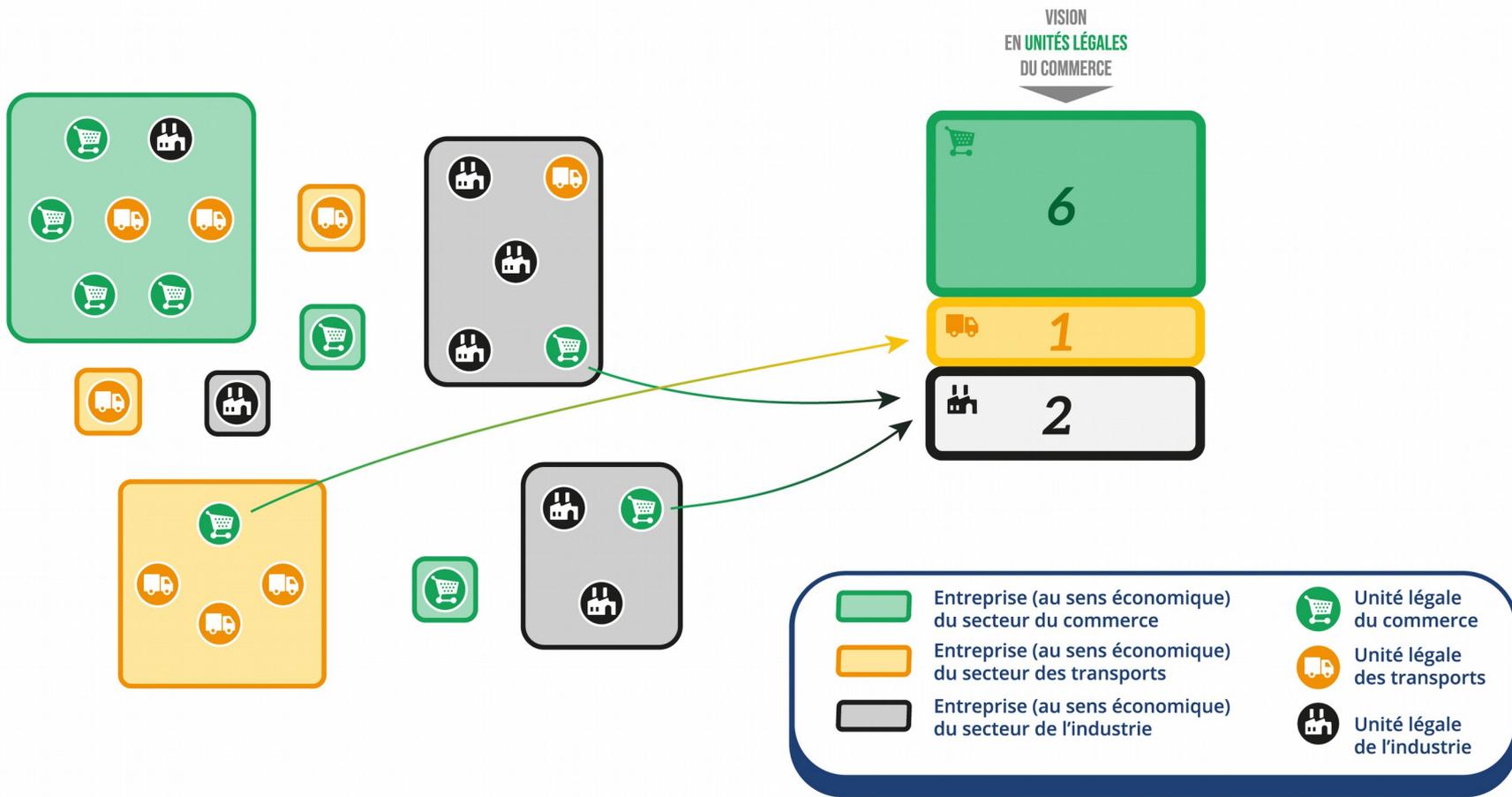
Une unité légale est une entreprise individuelle (personne physique) ou une société (personne morale) enregistrées au répertoire inter-administratif Sirene. L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé.

-  Unité légale du commerce
-  Unité légale des transports
-  Unité légale de l'industrie

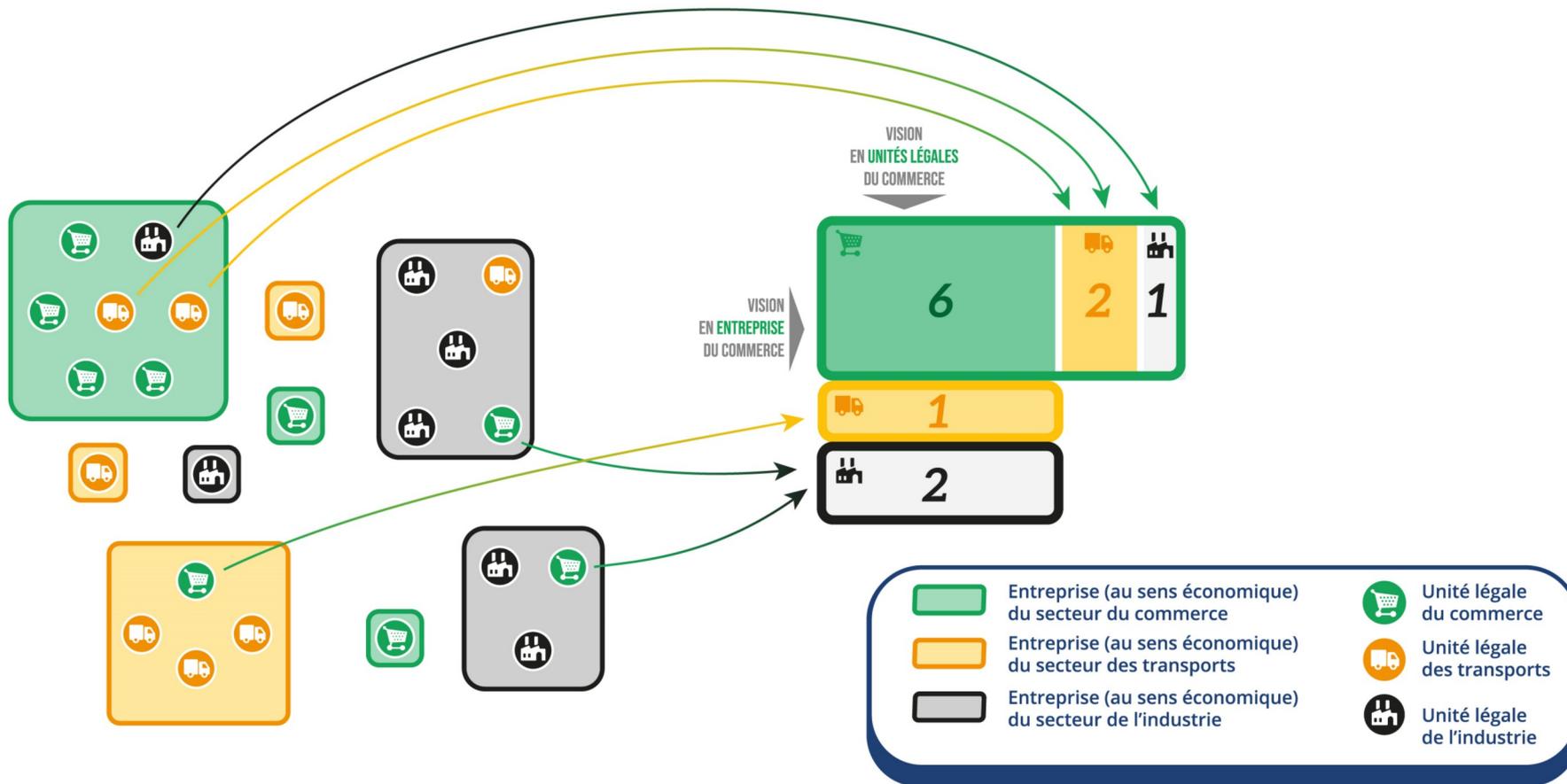
# Effet de réallocation du commerce (2/2)



# Effet de réallocation du commerce (2/2)

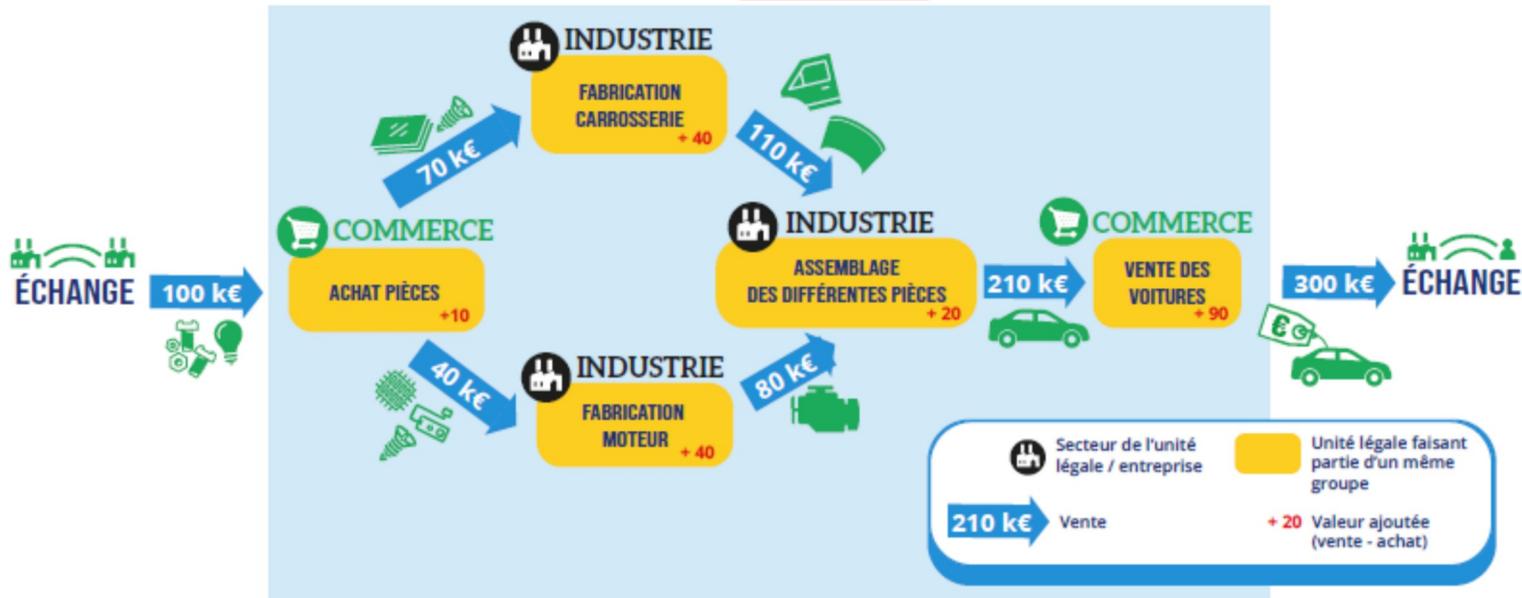


# Effet de réallocation du commerce (2/2)



# Effet de consolidation

**Chiffre d'affaires total** 810 k€ (70 + 40 + 110 + 80 + 210 + 300) **Valeur ajoutée** 200 k€ (10 + 40 + 40 + 20 + 90) (elle ne change pas)

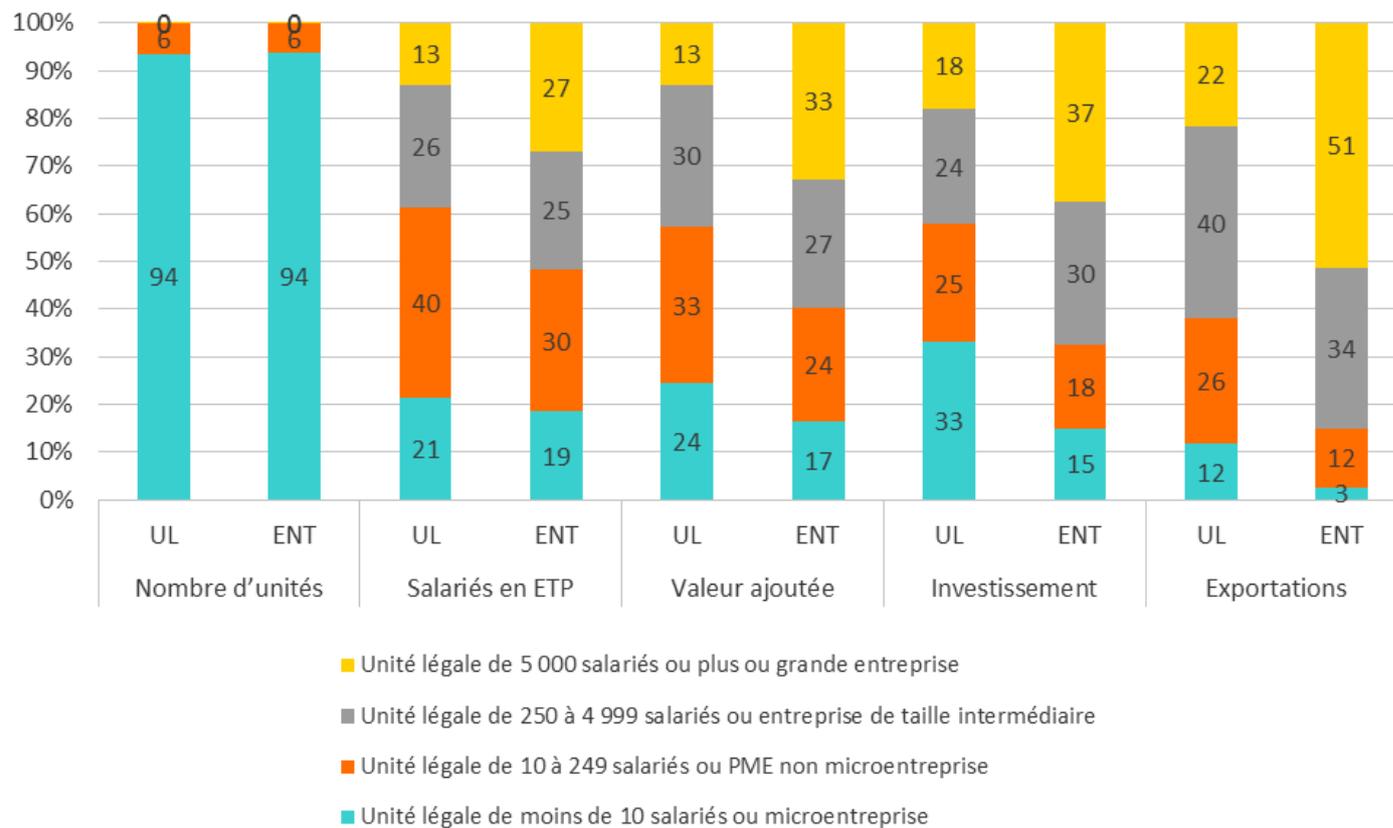


**Chiffre d'affaires total** 300 k€ (effet de consolidation : les flux intra - groupe sont éliminés)

**Valeur ajoutée** 200 k€ (elle ne change pas)



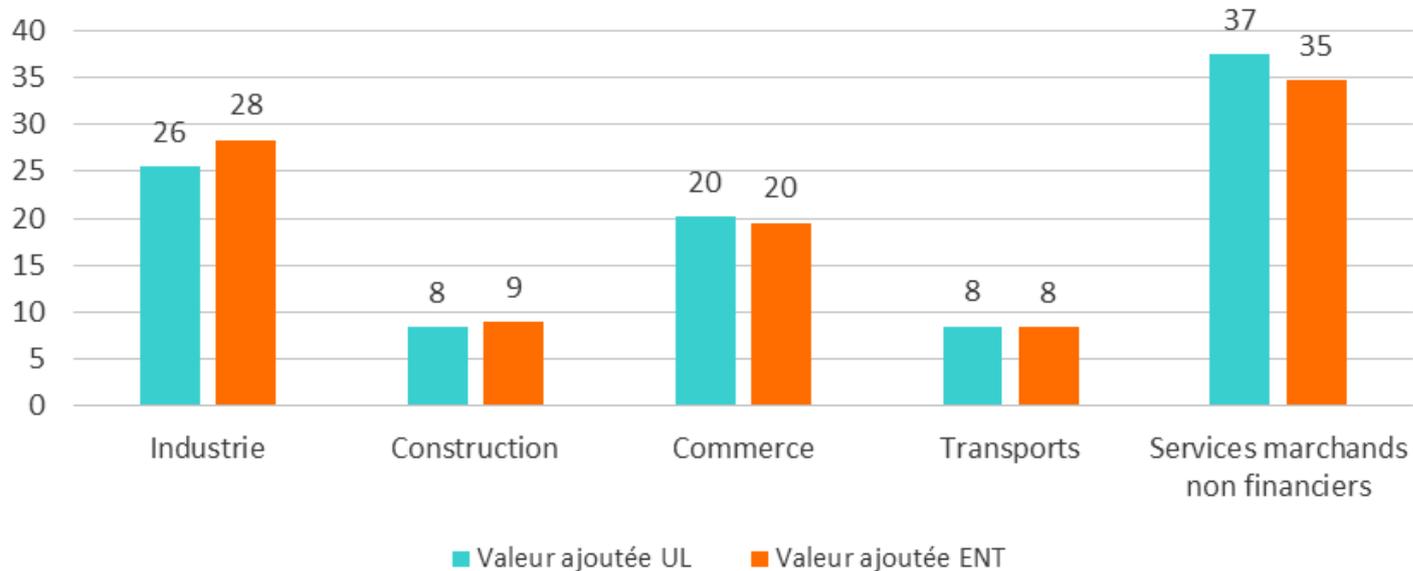
# Une plus forte concentration de l'appareil productif



Une petite centaine de sociétés de plus de 5 000 salariés :  
13% des effectifs, 13% de la VA, 22% du CA à l'export

246 grandes entreprises :  
27% des effectifs, 33% de la VA, 51% du CA à l'export

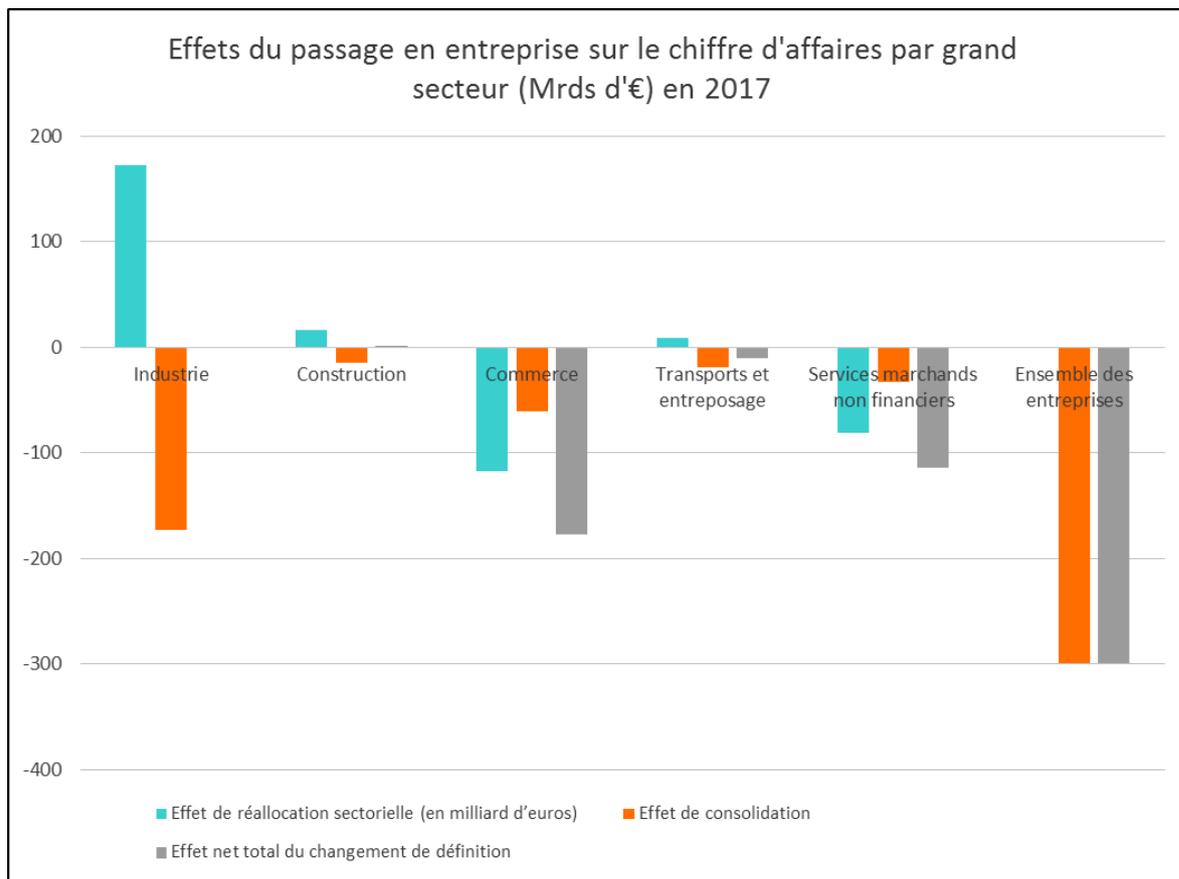
Répartition sectorielle de la VA en UL et en entreprise économique en 2017 (en %)



Renforce la contribution économique (VA) de l'industrie, de la construction et des transports, au détriment du commerce et des services

Phénomène plus accentué encore pour le CA à l'export

## CA en 2017



La consolidation fait baisser le CA de l'ensemble du secteur marchand non financier et non agricole de près de 300 Mrds, soit une réduction de 7% du CA en unités légales

La réduction est de l'ordre 20 % pour la cible 1 et 6% en cible 2

Les chiffres d'affaires baissent de -12% pour le commerce et -13% pour les services

# 4

## Communication et diffusion : le groupe de travail du Cnis sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises

---



- Présidé par Alain Duchâteau
- Participants : FFB, U2P, CFDT, Medef, Banque de France, BPI France, des SSM (SDES, SSP, SIES), DGE, France Agrimer, OCDE...
- 5 réunions entre avril et septembre 2019
- Extrait du mandat :

*« Ce groupe de travail aurait pour mandat de donner son avis, sur la base de propositions élaborées par l'Insee, sur les évolutions à apporter au contenu des produits de diffusion régulière des données structurelles d'entreprises dans ce nouveau contexte (données Ésane, chiffres clés sur insee.fr, Vue d'ensemble et fiches notamment sectorielles de l'Insee références, ainsi que de notes méthodologiques et éléments de langage associés), afin de garantir l'appropriation, la bonne compréhension et la pertinence de ces nouvelles présentations »*

- Travail sur :
  1. un document d'accompagnement des données Esane sur insee.fr
  2. le vocabulaire pour les publications et en corollaire, les concepts et définitions (revue du mot "entreprise")
  3. des fiches sectorielles rénovées de l'Insee Références sur les entreprises
  4. une nouvelle fiche sur les groupes pour l'Insee Références sur les entreprises
  5. des idées de questions réponses pour des fiches presse
- Initiative d'un test auprès d'autres utilisateurs issus de certains organismes membres du groupe
- Présentation sur les analyses régionales
- Les échanges au fil des réunions ont permis d'identifier des pistes de réflexion et de travaux pour l'avenir, qui donnent lieu à des recommandations

- Une question traitée à l'initiative du groupe
- Un constat : dans les publications et notes méthodologiques de l'Insee (et des autres), le terme « entreprise » est utilisé de façon beaucoup plus large que dans le seul sens de l'entreprise au sens de la LME. Cela peut prêter à confusion
- Des préconisations pour clarifier et préciser l'usage du terme « entreprises » :
  - limiter autant que possible l'usage du terme « entreprise » aux cas où on parle effectivement de l'entreprise de la LME et aux cas où « entreprise » est utilisé comme un terme générique
  - dans les autres cas, remplacer le terme « entreprise » par un terme plus précis selon le contexte (société, unité légale, employeur...)
- Un questionnaire « de satisfaction » sur insee.fr en 2020, pour évaluer la compréhension de ce vocabulaire et des évolutions mises en œuvre par les utilisateurs des données

# 5

## Zoom sur les fiches sectorielles rénovées

---



## 1. Nombre d'entreprises dans le commerce en 2017

				Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>2</sup>	Dont entreprises « mono-unité légale »
	(en milliers)			(en milliers)		
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	93,2	101,7	89,6	73,7	82,2	70,1
Commerce de gros	146,7	165,7	137,7	123,6	142,7	114,7
Commerce de détail	445,9	469,0	435,3	303,0	326,0	292,3
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>685,9</b>	<b>736,4</b>	<b>662,6</b>	<b>500,3</b>	<b>550,9</b>	<b>477,1</b>
<b>Poids du commerce (en %) 1</b>	<b>21,9</b>	<b>21,9</b>	<b>21,7</b>	<b>21,8</b>	<b>21,9</b>	<b>21,6</b>

1. dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

2. constituant les entreprises du commerce

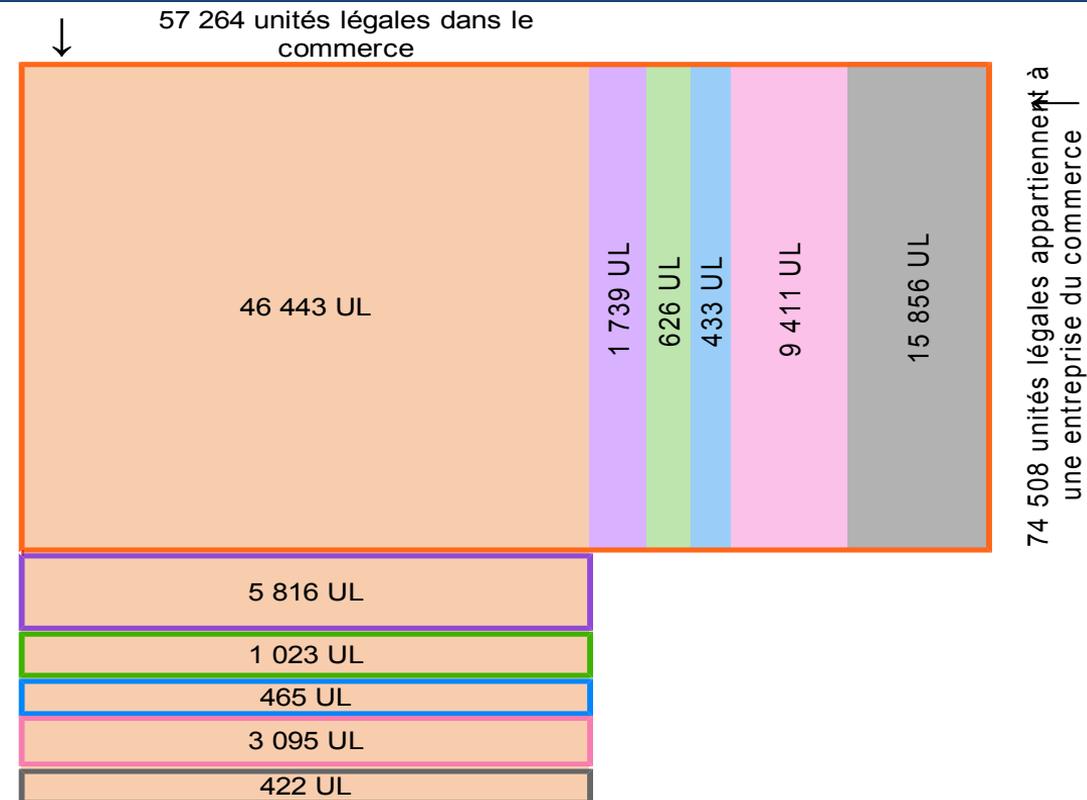
Champ : France, entreprises des secteurs du commerce

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles)

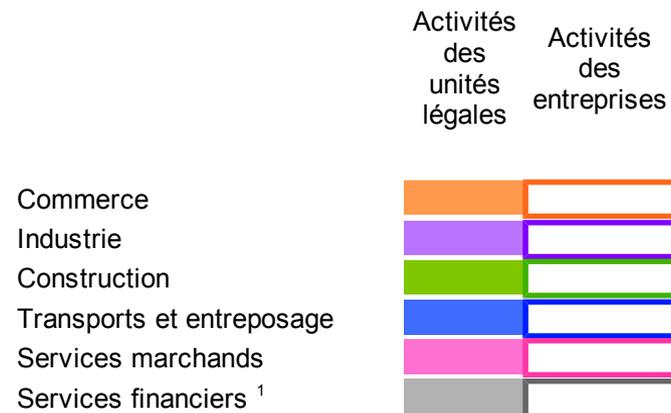
	Taux de marge commerciale	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge	en %
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	13,7	4,2	12,9	71,9	16,5	21,3	
Commerce de gros	20,3	15,4	14,3	99,0	8,5	27,1	
Commerce de détail	29,0	3,5	18,9	82,6	12,6	23,0	
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>22,7</b>	<b>9,6</b>	<b>15,8</b>	<b>86,5</b>	<b>11,2</b>	<b>24,5</b>	
<b>Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières</b>	<b>24,7</b>	<b>19,1</b>	<b>28,3</b>	<b>205,8</b>	<b>19,0</b>	<b>26,5</b>	

Champ : France, entreprises des secteurs du commerce, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).



## Entreprises et unités légales dans le commerce en 2017

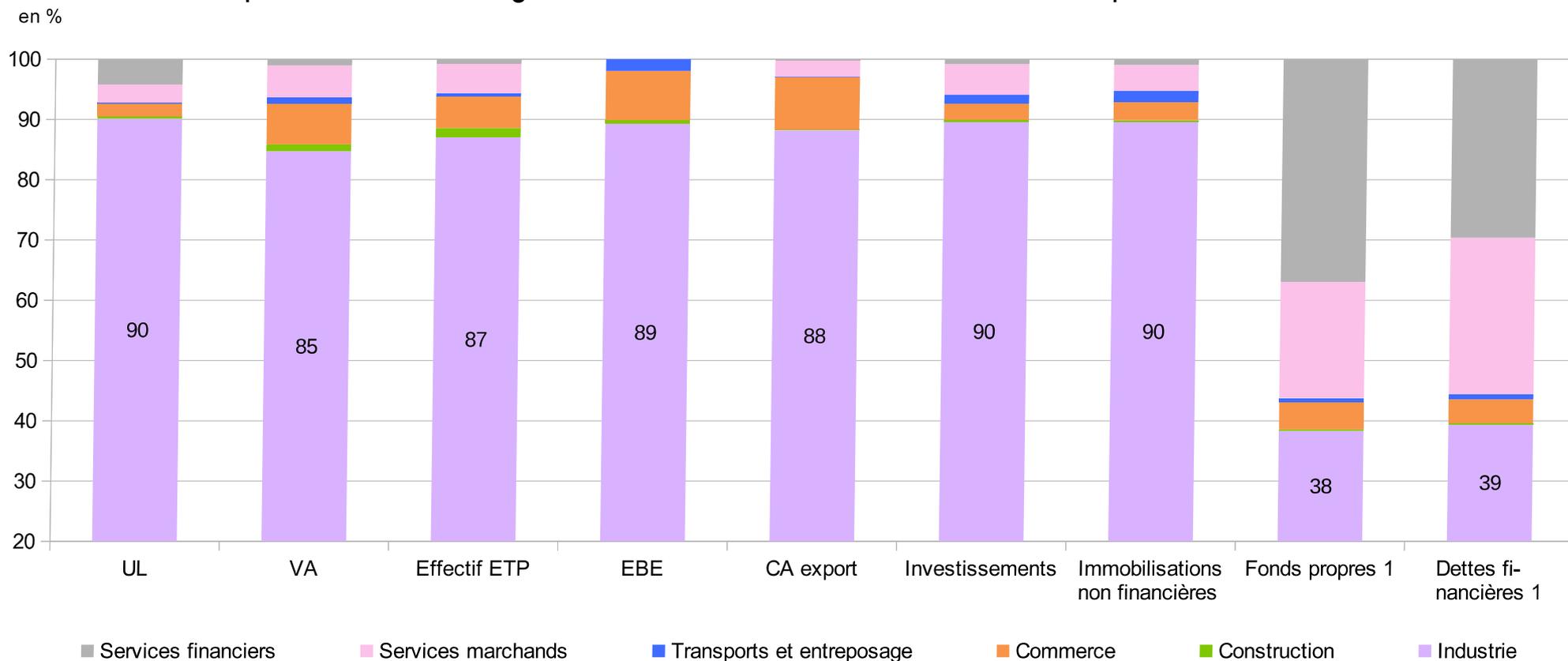


1. Activités des sociétés *holding* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance

Champ : unités légales du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 661 917 unités légales du commerce n'appartenant pas à un groupe sont hors champ

Source : Insee, *Ésane (données individuelles)*.

## Que pèsent les unités légales des différents secteurs dans les entreprises industrielles ?



# 6

## Les recommandations du groupe de travail

---



- Le groupe de travail :
  1. encourage l'Insee à poursuivre ses efforts de pédagogie sur la diffusion des statistiques structurelles en entreprises ;
  2. invite l'Insee à réaliser un « test utilisateurs » auprès d'un panel varié, en 2020 après la diffusion de l'Insee résultats Esane et de l'Insee références sur les entreprises, afin de tester la compréhension par les utilisateurs des nouveaux résultats diffusés et des évolutions mises en œuvre. Ces tests porteront également sur la compréhension des notions d'entreprise et d'unité légale ;
  3. encourage les différents services de la statistique publique à adopter cette nouvelle approche pour l'analyse économique structurelle, en s'appuyant sur les travaux et pratiques de l'Insee et sur ses supports pédagogiques.

- Le groupe de travail :
  4. invite l'Insee et la Banque de France à renforcer leur collaboration pour la production des statistiques structurelles et à lancer une réflexion sur les possibilités de convergence méthodologique entre les données portant sur le champ Esane et celles portant sur le secteur financier afin d'avoir une couverture plus homogène du champ des statistiques européennes ;
  5. invite l'Insee et le service statistique du ministère de l'agriculture à échanger sur le traitement à opérer sur les unités du secteur agricole, qui peuvent faire partie de groupes notamment avec des sociétés des industries agro-alimentaires ;
  6. demande à l'Insee de peser auprès d'Eurostat pour disposer d'un calendrier public de mise en œuvre de la définition économique de l'entreprise par les différents pays européens et d'une information claire et précise des utilisateurs sur le site d'Eurostat quant aux différences méthodologiques entre pays.

- Le groupe de travail recommande de :

7. développer les analyses du tissu productif au niveau territorial, en combinant l'approche locale au niveau des établissements et leur appartenance à des entreprises qui peuvent dépasser les frontières du territoire d'étude (donc en positionnant l'activité des établissements au sein de leurs entreprises et de leur chaîne de production) ;

8. réfléchir aux possibilités de diffusion de données de cadrage sur les entreprises au niveau régional (par exemple par catégorie d'entreprises, sur les taux de dépendance entre régions...), en intégrant les questions de secret statistique et de coût

- Le groupe de travail :

9. invite l'Insee à développer une offre de production sur mesure de certains agrégats en unités légales, complémentaire à la diffusion standard en entreprises, en réponse à des besoins identifiés d'utilisateurs et selon des modalités à préciser ;

10. demande à l'Insee d'étudier la possibilité de diffuser, dans la diffusion Sirene, au niveau de chaque unité légale, le code APE de l'entreprise à laquelle elle appartient (en fonction des contraintes juridiques et des risques éventuels d'utilisation à mauvais escient) ;

11. encourage les services de la statistique publique à développer, au cours des années à venir, des analyses longitudinales sur moyenne puis longue période, à partir de l'exercice 2016 ;

12. invite l'Insee à poursuivre ses travaux méthodologiques pour améliorer l'algorithme de consolidation qui permet d'établir les comptes au niveau des entreprises, notamment pour repérer et éliminer la sous-traitance intra-groupe et mieux évaluer la sous-traitance consolidée, en s'appuyant éventuellement sur l'enquête sur la sous-traitance qui sera réalisée en 2020.

Retrouvez-nous sur :

[insee.fr](http://insee.fr)



Cliquez pour ajouter un titre